



## À QUOI SERT LA COTISATION QUE JE VERSE EN PRENANT MON ADHESION ?

- Une part pour l'**Association locale**, qui vous propose des activités et des services dans vos villages.
- Une part pour la **Fédération Départementale**, qui apporte un accompagnement quotidien aux associations locales.
- Une part pour la **Fédération Nationale**, qui vous représente auprès des institutions nationales et édite le journal *Vivre Mieux*.
- Une part pour l'**UDAF Loire**, l'institution officielle de représentation des familles auprès des pouvoirs publics.

## FAMILLES RURALES C'EST :

- \* 63 associations dont 2 regroupements d'associations
- \* 26 Accueils de Loisirs dont 1 accueil de Loisirs spécialisé dans l'accueil d'enfants en situation de Handicap.
- \* 11 Structures Petite Enfance (crèches, micro-crèches et Relais Assistants Maternels)
- \* 7 Relais Familles agréés par la CAF « Espace de Vie Sociale »
  - \* 7 accueils de jeunes
  - \* 4 Portages de Repas
  - \* 2 Relais Ecoute

Et 150 activités loisirs, sportives, et culturelles.

## Des questions ?

Contactez la **Fédération Familles Rurales de la Loire**  
Tél. 04 77 54 45 77

[federation@famillesrurales42.org](mailto:federation@famillesrurales42.org)

<https://loire.famillesrurales.org/>



famillesruralesdelaloire



LOISIRS  
ET CULTURE  
Bouger, sortir, découvrir

LOIRE



*Votre adhésion soutient notre action associative en permettant le maintien d'activités et de services sur votre territoire.*

***Alors un grand merci à vous !***

## OFFRE AUX ADHERENTS

### SERVICE CONSOMMATEURS

Vous rencontrez un litige ? Grâce à un partenariat avec un cabinet d'avocat, toutes les familles adhérentes du département peuvent bénéficier d'un conseil juridique de premier niveau.

**Vous pouvez joindre directement Maître Robillard au 06 12 11 91 07 ou par mail [c.robillard@paralex.fr](mailto:c.robillard@paralex.fr)**

### LE VIVRE MIEUX, LE MAG DES FAMILLES :

Un magazine trimestriel papier envoyé à tous les adhérents avec des dossiers pratiques et des expériences innovantes menées par des associations Familles Rurales partout en France.

### REDUCTIONS TARIFAIRES :

- **BEBE 9** : 20 % sur les couches et lingettes Free Life Bébé Cash livrable auprès des associations locales partenaires.
- **ABIESSENCE** : 10 % sur les produits de la distillerie et de la scierie Abiescence
- **STATION DE SKI CHALMAZEL** : Tarif privilège
- **PRABOURE** (Saint-Anthème) : Tarif privilège
- **LA COOP** : Jusqu'à 33 % de réduction (électroménager, literie canapés, cuisines incorporées) pour 1.50 € d'adhésion par an par familles
- **FESTIVAL DES MONTS DE LA BALLE** : Tarif privilège



## FORMATIONS

### BAFA

Une réduction de 25 euros pour les adhérents !

Infos et inscription :  
[www.ma-formation-bafa.fr/](http://www.ma-formation-bafa.fr/)

## UNE ADHESION FAMILIALE ET NATIONALE

- Une seule carte pour toute la famille,
- Bénéficiez de toutes les activités et services proposés par le réseau des associations Familles Rurales partout en France.

## UNE DEDUCTION FISCALE

Le montant de votre adhésion peut être assimilé à un don manuel à l'association Familles Rurales\* (réduction d'impôt sur le revenu égale à 66%).

\*valable pour les associations qui ne proposent pas leurs propres réductions.

## QU'EST-CE QU'ETRE ADHERENT FAMILLES RURALES ?

- Apporter un soutien à une action associative locale d'intérêt général mise en œuvre par et pour les familles,
- Rejoindre un mouvement d'envergure nationale, qui a pour but de défendre les droits et promouvoir l'intérêt des familles du monde rural,
- Votre adhésion constitue un véritable droit d'expression au sein de l'association,
- Donner son avis sur les projets et sur la qualité de leur réalisation,
- La possibilité d'intégrer le Conseil d'Administration de votre association, et de donner du temps pour la faire vivre.